

MAYRAN

Bulletin municipal • Juin 2023

VIE LOCALE | ACTUALITÉS | TRAVAUX | PROJETS | JEUNESSE



L'ÉDITO

Comme chaque année, au mois de juin, le Conseil Municipal a le plaisir de vous présenter le bulletin municipal. Il relate les événements de l'année 2022, et présente les projets de 2023. Je rappelle toutefois que tous les comptes rendus des Conseils municipaux sont publiés sur le site Internet de la Commune. Au mois de mars les comptes administratifs et les budgets de la Commune et de la Communauté des Communes ont été adoptés. En matière de fiscalité, les taux de 2022 ont été reconduits sur les deux collectivités. Cependant, l'augmentation assez marquée des bases d'imposition par les services fiscaux impactera les impôts de nos ménages.

Parmi les investissements qui verront le jour cette année, la Micro-Crèche privée dont nous parlons depuis près de deux ans, verra sa concrétisation, les travaux devant débuter dès le mois de juin, en lieu et place de l'ancien café restaurant. Ce projet, attendu sur notre territoire pour améliorer la garde de nos enfants impactera une grande partie de notre budget 2023. Je tiens à remercier chaleureusement nos partenaires financiers : Etat, CAF, Région, Département qui, grâce à un accompagnement important, nous permettront de mener à bien ces travaux. Le détail vous est présenté à l'intérieur de ce bulletin.

Dans ce petit journal, vous trouverez également un point d'étape sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Ce document d'urbanisme, que nous avons l'obligation de mettre en place dans les années qui arrivent remplacera la carte Communale dans nos Communes et comme son nom l'indique sera de compétence intercommunale. La mise en application est prévue pour 2025 après enquête publique.

Le Maire,
Yves MAZARS

Info mairie

Secrétariat de mairie

> Du mardi au samedi :
8h00 - 12h00

Tél : 05 65 64 51 24
Fax : 05 65 64 54 68
E-mail : mairie-mayran@wanadoo.fr
Site internet : www.mayran.fr

> Pour tous les renseignements administratifs et les démarches en ligne :
www.service-public.fr

Infos pratiques

DÉCHETTERIE - 05 65 64 46 27

> Horaire d'été :
À compter du 31 mars 2023
Du lundi au vendredi : 15h - 18h
Le samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

> Horaire d'hiver :
À compter du 23 octobre 2023
Du lundi au vendredi : 14h - 17h
Le samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

Les changements d'horaires coïncident avec les changements d'heures officiels.

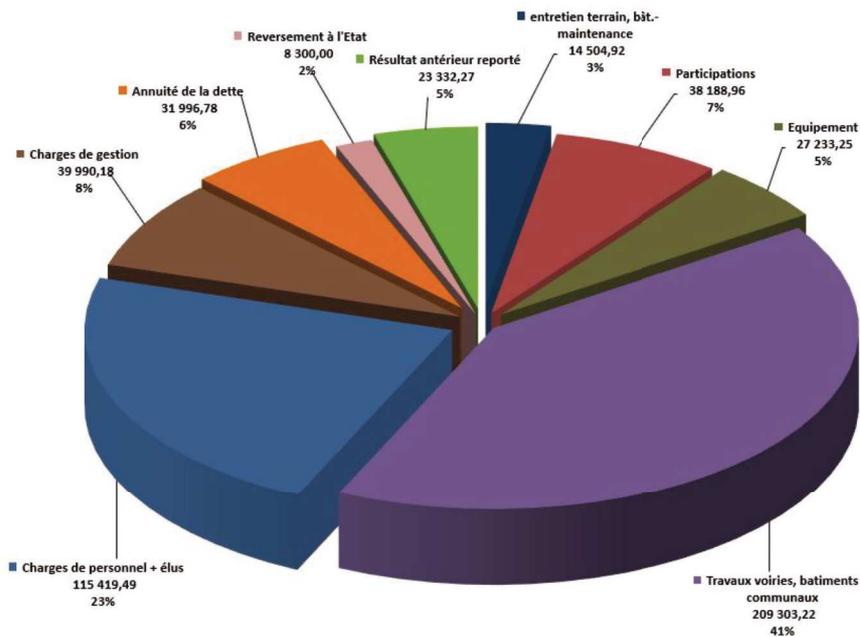
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
05 65 80 2080

ACTUALITÉS

Compte administratif 2022

Le Compte Administratif du budget de la commune dégage un **excédent de 66 105,19 €** (hors assainissement comptabilisé en annexe)

Dépenses 2022 : 508 269,07 €



Les **dépenses d'intervention** totalisent **289 230,35 €** et représentent 57% des dépenses de l'année 2022.

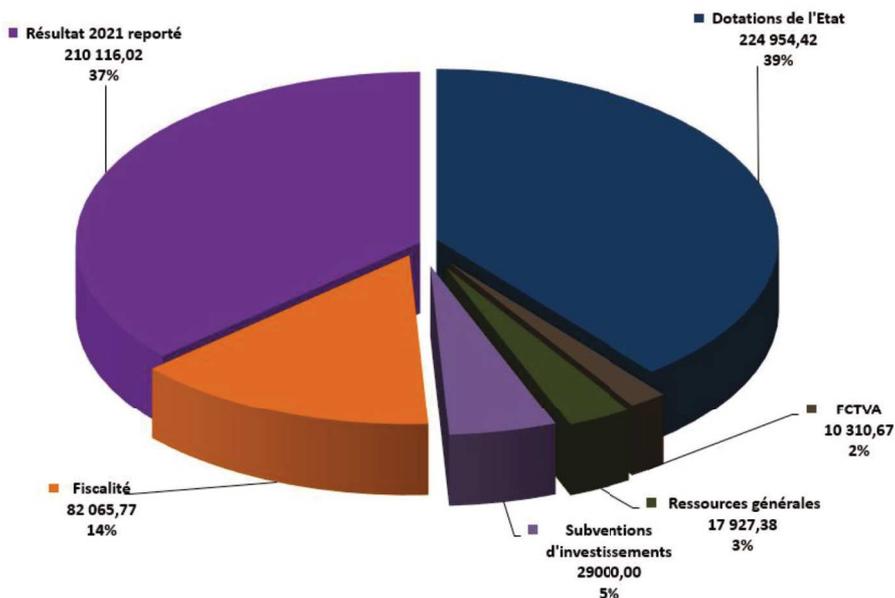
Parmi ces dépenses :

Travaux sur voirie rurale, programme mise en sécurité entrée ouest du bourg, acquisitions : frigos (salle polyvalente et mairie), équipement pour agent technique (sécatteur, taille haie), couverture du four à pain (terminé) panneaux divers, écran pour poste informatique mairie, et début programme d'aménagement d'une micro-crèche (études préalables),

Les **dépenses de gestion** totalisent : **195 706,45 €** et représentent 38,5 % des dépenses de l'année 2022 [charges de personnel (titulaires + élus, dont remplacement agent) + charges de gestion + annuité de la dette]

Recettes 2022 : 574 374,26 €

Elles sont constituées notamment de : remboursement de TVA, dotations de l'État et produit issu de la fiscalité.



Compte administratif du Budget ASSAINISSEMENT

En dépense : 38 195,69 € en fonctionnement et 19 309,28 € en investissement.

En recette : 74 084,83 € en fonctionnement dont 35 161,24 € de redevance assainissement collectif des particuliers en participation de l'industriel et 52 385,62 € en investissement.

Résultat global excédentaire de 68 965,48 €

Budget 2023

Le **budget principal** s'équilibre en fonctionnement à **385 728,11 €** et à **1 031 669,13 €** en investissement

BUDGET PRINCIPAL		EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	Opérations réelles	252 151,00	1 031 669,13
	Opérations d'ordre	133 577,11	0,00
RECETTES	Opérations réelles	385 728,11	898 092,02
	Opérations d'ordre	0,00	133 577,11

Impôts 2023 : après 2 diminutions successives en 2016 et 2017, les élus ont, à nouveau, décidé de ne pas augmenter les taux en 2023.

En 2021, les communes se sont vu attribuer la part du taux de la taxe sur le foncier bâti jusqu'alors dévolue aux départements afin de pérenniser la compensation du produit de la Taxe d'habitation supprimée (ce produit est affecté d'un coefficient correcteur afin que ce changement de taux ne compense que la recette de taxe d'habitation).

Taxe sur le foncier bâti : 3,31 + 20,69, soit 24 % / Taxe sur le foncier non bâti : 23,27 % / Cotisation Foncière des Entreprises : 8,99 % et un nouveau taux de Taxe d'habitation se voit affecté sur les résidences

secondaires et autres meublés (hors résidences principale, le taux initial de TH de 3,93 % est maintenu.

Le **budget d'assainissement** s'équilibre à **78 744,71 €** en fonctionnement et à **89 520,55 €** en investissement.

BUDGET D'ASSAINISSEMENT		EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	Opérations réelles	22 300,50	80 524,98
	Opérations d'ordre	56 444,21	8 995,57
RECETTES	Opérations réelles	69 749,14	33 076,34
	Opérations d'ordre	8 995,57	56 444,21



Réalisés en 2022

L'aménagement et la mise en sécurité de l'entrée Ouest du bourg sont à présent achevés.

Rappelons que ces travaux ont permis de sécuriser l'accès au centre du village et à l'école pour les piétons, et permettent de réaliser une boucle de promenade avec l'entrée Nord du village, déjà existante.

De plus, quelques projets ont été réalisés, tels que :

- La couverture du four à pain, qui est de ce fait terminé et qui a pu être mis en service l'an passé à l'occasion de Cré' Art ;
 - La pose d'un éclairage supplémentaire au parking à l'angle du terrain de pétanque des Janenques.
- Par ailleurs, la mairie s'est équipée :
- D'un sécateur électrique et d'un taille haie sur perche afin de faciliter le travail de l'agent technique ;
 - D'un écran pour l'ordinateur du bureau du maire (ordinateur récupéré à la bibliothèque) ;
 - D'un petit frigo pour la mairie et d'un grand frigo pour la salle polyvalente.

Voirie 2022

Communauté des Communes :

Reprofilage et goudronnage des routes des Rivaldies et des lotissements des Farguettes et des Agades.

Le Fauchage, l'élagage et l'entretien des fossés sont réalisés par les agents Communautaires.

Montant total des travaux : 15 540 €.

Travaux Communaux

Goudronnage d'une route, Impasse des Claux, Ruffepeyre

Drainage du chemin rural allant des Janenques à Puech Tournez

Montant total des travaux : 8 162 €.

D 994 Marquage de la chaussée

Suite au renouvellement de la couche de roulement (Enrobé) par le Conseil Départemental dans la traversée du hameau des Farguettes, la Commune a la charge de la réfection du nouveau marquage de la chaussée : cédez le passage ou stop, ligne continue, travaux spéciaux (îlots, zébras), passages piétons en peinture blanche et en résine.

Montant total de ces travaux 20 983 €.

Une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du Fond Départemental d'Action Local (FAL) sera attribuée à la Commune.

Voirie 2023

Communauté des Communes :

Goudronnage des routes du Randal, de La Borie, de Puech Tournez et une partie de la route du hameau des Puech Bas

Travaux Communaux

Remise en état d'une chemin rural à la Cau

PROJETS

Multiple rural

Courant juin débiteront les travaux de rénovation (mise aux normes) du multiple rural en vue d'y installer une micro-crèche.

Répondant à un besoin des jeunes parents de Mayran et de la communauté des communes du pays rignacois, ces travaux seront financés avec l'aide de la CAF, de l'Etat, de la Région, du département de l'Aveyron et de l'ADEME.

Un appel d'offre a été lancé. L'ouverture des plis a eu lieu le 29 mars. Les résultats de cet appel d'offre sont consultables sur le site internet de la mairie de Mayran (séance Conseil Municipal du 19 avril et du 24 mai 2023).

C'est pour un montant de travaux connus de 530 227,17 € H.T. (hors coût d'avant-projet, de maîtrise d'œuvre et missions diverses qui s'élèvent à 50 542,50 € H.T.) que pourra ouvrir « L'art de s'aimer-veiller » notre future micro-crèche Mayrannaise.

Mesdames Panza et Maurin seront à la tête de cet établissement qui accueillera jusqu'à 12 enfants.



Dans le cadre du développement de son activité, Monsieur Vincent COMBES, propriétaire et gérant de la Fromagerie le « vieux berger » a décidé de construire une nouvelle fromagerie. Ce nouveau bâtiment sera construit en face la fromagerie actuelle. Il a acheté un terrain de 3070 m², mais cette surface ne lui suffit pas. Un propriétaire voisin de la parcelle et agriculteur en activité a été contacté par Mr COMBES pour acquérir une surface supplémentaire. L'agriculteur n'était pas opposé, mais souhaitait échanger du terrain plutôt que de vendre.

La Commune possédant une réserve foncière, les élus, afin de soutenir le maintien et le développement de l'activité économique de la fromagerie aux Farguettes ont décidé d'utiliser ce terrain. La Commune a donc échangé la réserve foncière contre une partie du terrain de l'agriculteur, soit la surface nécessaire à l'extension de l'activité de Mr COMBES.

Enfin ce dernier a acheté cette surface à la Commune pour un montant de 19 815 €.

Nouvelle étape dans l'élaboration du PLUi

Prescrit en janvier 2022 par le Conseil Communautaire, la construction du PLUi a démarré par un travail de diagnostic du territoire dès l'été 2022.

Ce diagnostic territorial a été restitué le lundi 3 avril 2023 lors d'une réunion rassemblant les élus et les Personnes Publiques Associées à la procédure d'élaboration du PLUi. Ce fut l'occasion de croiser les regards sur le territoire et de mettre en avant les atouts et contraintes de la Communauté de Communes du Pays Rignacois. L'évolution démographique, la structure du parc de logements ou encore les dynamiques économiques ont été examinées. Ce travail a donné lieu à divers questionnements sur le développement global du territoire et la conciliation des occupations de ce dernier.

Une nouvelle étape qui s'engage doit permettre d'élaborer un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Celui-ci sera le fruit d'une réflexion menée par les élus au travers de plusieurs ateliers thématiques pour trouver des outils répondant aux enjeux mis en lumière par le diagnostic. Cœur politique du PLUi, le PADD fixe des axes thématiques, développés en objectifs et sous-objectifs visant à guider le développement de l'aménagement du territoire pour la décennie à venir.

L'élaboration d'un tel travail s'enrichit des points de vue des habitants et usagers de la Communauté de communes. Vous pouvez d'ores et déjà venir prendre connaissance du panneau d'exposition, consultable au siège de la communauté de communes, et en mairies, lequel présente la démarche du PLUi (enjeux, étapes, acteurs, etc.). Sont également mis à disposition des Flyers à votre attention.

Vous avez encore la possibilité d'exprimer votre perception du territoire ou vos projets. Des registres sont mis à disposition à la Communauté de communes et dans chaque mairie.

Si vous ne pouvez-vous déplacer, transmettez votre avis :

- Par courrier à l'attention de Monsieur le Président, Communauté de Communes du Pays Rignacois
1 place du Portail Haut 12390 Rignac
- Par courriel : communautecommunes@pays-rignacois.fr

PROJETS

Eclairage public

Un bilan du parc des luminaires existants sur la commune a été réalisé par le SIEDA.

Depuis cette année, l'extinction de l'éclairage public dans le bourg et les hameaux est effective de 23h à 5h, et, du 21 juin au 23 septembre de minuit à 5h (arrêté municipal) cette opération est génératrice d'économies d'énergie substantielles.

Concernant le programme de rénovation de l'éclairage public, 50% du parc est prévu pour 2023.

Une subvention de 30% du coût total, soit 15 975 € a été attribué par l'Etat. Une aide du SIEDA viendra compléter ce financement.

Adressage

Un adressage a été effectué il y a quelques années sur le bourg de Mayran, les lotissements et Ruffepeyre. Nous devons étendre l'adressage sur tout le territoire communal, car cela est devenu obligatoire pour toutes les communes (article 169 de la loi 3DS du 21/02/2022).

Cela se fera sur les conseils du SMICA, organisme qui accompagne les collectivités dans leurs démarches, le numérique et l'informatique.

JEUNESSE

Pour cette année scolaire 2022/2023, **l'école**, dirigée par Monsieur SEGUR, accueille 71 élèves répartis en 3 classes :

- Classe de maternelle de Madame LAURENS avec 27 enfants ;
- Classe de CP/CE1 de Madame CASTANIER avec 21 enfants ;
- Classe de CE2/CM de Monsieur SEGUR et Madame SALLES avec 23 enfants.

Grâce aux conditions sanitaires revenues à la normale, les élèves ont pu à nouveau participer à diverses activités pédagogiques, telles que :

- Ateliers animés par le conservatoire de musique antenne de Rignac Montbazens afin que les élèves découvrent des instruments et leur sonorité, et les manipulent ;
- Rencontres sportives entre écoles volontaires du secteur ;
- Participation de la classe de maternelle au dispositif « maternelle et cinéma » avec projection d'un film ;
- Ateliers autour de la fabrication du pain avec l'intervention de Mme CAUMES ;
- Participation de la classe CE2/CM au premier défi maths ; au concours « Les petits champions de la Lecture » ainsi qu'au championnat régional de Perplexus.



Les perspectives pour cette fin d'année scolaire : la participation, pour les plus grands, à un challenge « Robotique » avec des élèves d'Auzits et Anglars ; la mise en place d'un potager par la classe des moyens ; la participation à une nouvelle séance de cinéma pour les maternelles.

Il est à noter que les élèves bénéficient du magazine « Le petit Gibus » distribué gratuitement par l'intercommunalité. De plus, la Communauté des Communes du Pays Rignacois a permis l'acquisition d'une imprimante couleur fonctionnelle, économique et de qualité accessible à tous les appareils numériques.

Par ailleurs, l'école a pu organiser le carnaval le vendredi 10 février : chaque classe a réalisé un déguisement pour ses élèves sur le thème du tour du monde et a défilé dans les rues du village, avant de se terminer dans la cour de l'école avec un goûter.

Cette manifestation a pu se mettre en place avec la collaboration de l'APE, qui a organisé en suivant une soirée dansante à la salle polyvalente.

Le bureau de l'APE a été entièrement renouvelé cette année et les nouveaux membres permettent de redynamiser l'association et ainsi proposer de nombreuses manifestations pour les enfants et amener du lien social entre les habitants du village. Nous les en remercions chaleureusement.

Une tombola, ainsi que le spectacle et la traditionnelle kermesse de fin d'année devraient venir clôturer cette année scolaire avec convivialité.

Le **centre de loisirs les Alzouzous** accueille les enfants les mercredis et les vacances scolaires.

Cet été le centre sera ouvert du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet et du mercredi 16 août au jeudi 31 août, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Le centre sera fermé du 29 juillet au 15 août 2023.

Sont proposés :

- Un camp à Bournazel du 24 au 28 juillet avec visite du château, ferme pédagogique, ..., 12 places sont disponibles (avec priorité aux 7 ans et plus) au tarif de 150€ par enfant tout compris.
- Deux nuitées en juillet et août.

Pour plus d'informations contactez :

Christophe au 06.77.26.01.97 ou Lorraine au 06.78.70.31.45

Par mail : lesalzouzous@pays-rignacois.fr

Blog : <https://lesalzouzous.com/>



VIE LOCALE

Le réseau des bibliothèques

La bibliothèque de Mayran est désormais rattachée au réseau des autres bibliothèques de la communauté des communes, avec en tête de réseau la Médiathèque du Pays Rignacois.

Les responsables de la bibliothèque de Mayran, Hélène DUMAS et Corinne GUALI, ainsi que les 10 autres bénévoles vous accueillent les mercredis et samedis de 10h à 12h, les scolaires sont accueillis les vendredis (en fonction des demandes).

Pour emprunter un ouvrage, une carte d'adhérent, commune à l'ensemble des bibliothèques du réseau (Médiathèque de Rignac, bibliothèques de Bournazel, Goutrens et Mayran) est nécessaire.

Elle est gratuite pour les moins de 18 ans et de 5€ pour les adultes pour un abonnement d'une durée d'un an.

La consultation sur place est gratuite pour tous. Il est possible de consulter le site de la médiathèque départementale et de réserver un document qui sera ensuite mis à disposition de l'abonné.



Sports et activités physique

Sur la commune de Mayran, diverses activités sont proposées, pour leurs bienfaits sur la santé de tous.

Chacun, selon ses besoins, ses envies, ses possibilités peut trouver une pratique permettant de garder la forme.

L'E.S.G.M. (Entente Sportive Goutrens Mayran)



Cette association compte 80 licenciés, garçons et filles de plus de 17 ans, qui se retrouvent en semaine pour les entraînements et le weekend pour les matchs.

L'ESGM est aussi connu pour son côté festif grâce aux multiples manifestations proposées : petit déjeuners, soirée aligot, quine et belote (tous les 2èmes mardis de chaque mois).

Contact : La Grange des Tilleuls - 05 65 63 93 84

Stretching postural :

L'association Stretching postural de Rignac avec Fabienne BAROCCI, propose les mercredis à partir de 16h30 des exercices simples et utiles au quotidien pour diminuer le stress, les souffrances récurrentes et les tensions, mais aussi de gagner en capacité respiratoire.

Les exercices sont adaptés en fonction du niveau et de l'âge de chacun.

Contact : 06 83 25 88 93

Activité Physique Adaptée :



L'association SIEL BLEU souhaite proposer aux plus fragiles (personnes âgées, personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies chroniques) des activités favorisant l'amélioration de leur santé et de leur bien-être.

A travers ces activités, l'association souhaite favoriser l'inclusion des personnes fragilisées au niveau social, cognitif ou physique afin de lutter contre la sédentarité et rendre ou maintenir l'autonomie de tous, quelles que soient les ressources physiques ou financières tout au long de la vie.

L'organisation des séances est en cours, nous ne manquerons pas de communiquer sur le sujet dès que possible.

Renforcement musculaire et WEPPA :



L'association Récréa Rignac propose ces activités avec Alvaro AREVALO, les lundis soir de 19 à 21h avec la possibilité de participer aux 2 heures ou à une seule séance au choix.

La WEPPA et le renforcement musculaire permettent de travailler la coordination, le cardio et de tonifier le corps sur des pas de danse latino-américaine.

Excellents exercices pour l'estime de soi et pour vaincre la timidité.

Contact : 07 66 47 63 57.

Notre commune est également dotée d'un panier de basket, d'un terrain de pétanque, de foot et de bi-cross, d'une aire de jeux pour enfants, d'une table de ping-pong tout cela en accès libre.

Et, pour les randonneurs, les coureurs, les vététistes, de nombreux circuits sont possibles.

ACTUALITÉS

Patrimoine culturel

Un trésor à Mayran

Des objets liturgiques remarquables ont été répertoriés sur notre village et classés au titre des Monuments historiques : 1 croix processionnelle du XVI^{ème} et 1 croix reliquaïre de la deuxième moitié du XV^{ème} ; Inscrite à l'inventaire supplémentaire : 1 croix processionnelle du XV^{ème} et enfin 1 reliquaïre monstrance de la fin du XV^{ème}, début du XVI^{ème}.

Ces objets ont besoin d'être nettoyés et restaurés pour mieux resplendir et c'est le laboratoire Matéria Viva de Toulouse qui va s'en charger.

En attendant, depuis le mois de février, une vitrine sécurisée avec alarme a d'ores déjà été installée à l'église afin de les accueillir, les protéger et les préserver des diverses dégradations.

Mr FAU, Conservateur des antiquités et objets d'art de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Occitanie a fait remarquer qu'il était exceptionnel qu'une commune de la taille de Mayran possède autant d'objets de culte d'une telle valeur historique ; Aussi nous vous invitons à venir découvrir et admirer ce trésor dans son écrin à l'église.



Ouverture du chemin du Teil



Le chemin de randonnée PR N°14, a été modifié, un nouveau tracé passant dorénavant par le Teil pour rejoindre le Bez de Belcastel est terminé.

La liaison se fait par une passerelle financée par les 2 communes. Des panneaux d'interdiction aux véhicules à moteurs ont été posés, la chicane installée au Teil et un balisage provisoire mis en place.

Après inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnée le Conseil Départemental a apporté une aide financière à hauteur de 4 820 €.



Frelons Asiatiques



Deux démarches sont à mener en parallèle pour lutter contre la prolifération des frelons asiatiques.

Le piégeage des fondatrices de mi-février à fin mai, pour en limiter l'installation, puis la destruction des nids une fois qu'ils sont installés.

Nous comptons sur vous pour nous signaler tout nid de frelons asiatiques, et vous rappelons que la commune prend en charge le coût de l'intervention après avoir constaté qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques.

Convention avec la société AVEYRON GUÊPES de LAX - 06 71 62 34 67.

VIE LOCALE

Événement à Mayran

Depuis maintenant plus de 25 ans et pendant 3 jours durant le 2^{ème} week-end de septembre, se déroule l'exposition CRÉART.

Ce rendez-vous incontournable de l'art, est organisé conjointement par la municipalité et le comité des fêtes de Mayran, sous l'égide de l'office de tourisme du Pays Rignacois.

Installée à la salle polyvalente des Janenques avec entrée libre, on peut y découvrir des œuvres très variées d'artistes et artisans d'art locaux talentueux, telles que peintures sur toiles et verre, photographies, vannerie, sculptures, poterie, art floral, créations en tissus, tricot, dentelle, papier, quilling, bois, céramique, mosaïques... ; Sans oublier les enfants de l'école du village qui, sous le contrôle des enseignants, présentent leurs belles et originales créations.

Pour l'édition 2022, le comité des fêtes a eu la bonne idée de proposer un déjeuner le dimanche qui a remporté un beau succès ;

La 26^{ème} édition aura lieu le week-end du 9 et 10 septembre 2023, avec toujours le vernissage le samedi à 18 heures.

A vos agendas donc



Infos pratiques

Le PASS numérique :



Ce dispositif d'accompagnement à destination des personnes maîtrisant peu ou pas l'outil informatique est reconduit chaque année. Ces formations vont vous mettre à l'aise et vous rendre autonome avec les bases : consultations de mails, de comptes bancaires, effectuer des recherches, des démarches en ligne...

Pour tous renseignements, dates de formations, inscriptions : Contactez Mr Gilles MAZARS au 05.65.80.20.81



Sécurité dans le village :

Veillez respecter la vitesse qui est limitée à 30 km/h dans le centre, ainsi que le sens de circulation de la rue de l'église et d'y adapter votre vitesse, cette rue étant particulièrement étroite.

Interdiction de fumer (rappel) et vapotage

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de fumer dans les salles recevant du public. Il est donc demandé aux fumeurs de sortir pour fumer. Concernant les vapoteurs, si aucune législation ne les y oblige, ils seraient bien avisés de faire de même afin que les manifestations se déroulent dans les meilleures conditions.

Cimetière :

Merci de ne pas laisser les fleurs et ornements divers dans les allées afin que l'agent communal puisse faire l'entretien de celles-ci avec la brosse de désherbage que la collectivité loue à la commune de Belcastel. Nous vous rappelons que l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires a été étendue à de nouveaux lieux au 1er juillet 2022 dont les cimetières et columbariums. Comme sur les voies, trottoirs et espaces divers, l'apparition de la végétation n'est donc pas due à un manque d'entretien.



ACTUALITÉS

Tarif 2023

SALLE POLYVALENTE

Associations de la commune	Gratuit
Habitants de la Commune	130.00 €
Extérieurs à la Commune	270.00 €
Réunion seule	70.00 €
Réunion + repas	270.00 €
Chauffage	10.00 €/Heure

Caution de 500 € demandée et restituée à l'état des lieux final

SALLE DES FETES

Du 01/11 au 31/12 et du 01/01 au 30/04

Habitants de la commune	65.00 €
Extérieurs à la commune	130.00 €

Du 01/05 au 31/10

Habitants de la commune	45.00 €
Extérieurs à la commune	90.00 €

Caution de 150 € demandée et restituée à l'état des lieux final

REDEVANCE ASSAINISSEMENT :

Année 2023 :

Part fixe :	80 €
Part variable :	1.50 € le m ³ d'eau consommée durant l'année 2022

Année 2024 :

Part fixe :	80 €
Part variable :	1.50 € le m ³ d'eau consommée durant l'année 2023

Le montant de la Participation à l'Assainissement Collectif, pour les propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement est fixé à 2100,00 € par logement.

CIMETIERE CONCESSIONS :

Concessions 50 ans (plus de perpétuelles)	50.00 € le m ²
Columbarium (cases pour 4 urnes de 20 cm de diamètre)	
• 15 ans	600 €
• 30 ans	1 000 €

Gravure sur livre du souvenir à la charge du preneur

Espaces pour caves urnes de 1 m², 30 ans 50.00 € le m²

État civil 2022



BALARS Annaëlle - Le Bruel
CROS Ilyann - La Castagnal
DAVID Rafael - Puech Tournez
ROUGET CHAUCHARD Romy - Route des Places



TOURRET Julien et ALAUZE Florence - Les Farguettes
MARTY Thierry et FERRAND Claudine - Valès



BERNIER Thibault
BOU Denise
CASTES Fernand
CUOC Renée née FRAYSSE
FRAYSSE Didier
HIGONNET Adrienne née DELTORT
HYGONNET Bernard
LACOMBE Mireille